



---

# communiqué

---

Date **Le 3 septembre 1992**

N° 179

Pour publication

## LES MINISTRES ANNONCENT LA TROISIÈME SÉRIE DE CONSULTATIONS SUR L'ÉLIMINATION ACCÉLÉRÉE DES DROITS DE DOUANE EN VERTU DE L'ALE

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, et l'honorable John McDerimid, ministre d'État (Finances et Privatisation), ont annoncé aujourd'hui que les propositions en vue de l'élimination anticipée des droits de douane canadiens et américains ont été publiées dans la *Gazette du Canada*.

Cette publication, en date du 5 septembre 1992, marque le début de la troisième et dernière série d'éliminations accélérées des droits de douane en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE).

«L'intérêt manifesté par les entreprises canadiennes à l'égard de l'élimination rapide des droits de douane démontre que les Canadiens désirent vivement se prévaloir des retombées importantes de l'ALE et s'efforcent de rendre leurs industries plus concurrentielles, a déclaré M. Wilson. Les deux premières séries ont permis d'éliminer les droits de douane sur des échanges bilatéraux d'une valeur de 8 milliards de dollars», a dit le Ministre.

«Le gouvernement amorce une fois de plus des consultations pour connaître l'opinion de l'industrie canadienne et d'autres personnes intéressées sur les avantages d'une élimination accélérée des droits sur les produits qui figurent sur cette troisième liste», a ajouté M. McDerimid.

Les ministres ont souligné que l'élimination anticipée des droits de douane répondait à la demande de l'industrie et que le gouvernement donnerait uniquement suite aux propositions qui sont dans l'intérêt national et qui jouissent d'un vaste appui dans l'industrie en question.

Le gouvernement consultera le secteur privé, le Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE), les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE), les gouvernements provinciaux, les associations industrielles et les syndicats. Les entreprises canadiennes sont invitées à travailler en collaboration avec leurs associations. De plus, toute personne intéressée peut soumettre des commentaires sur les mérites de certaines demandes.

Les observations seront acceptées jusqu'au 2 novembre 1992, après quoi les propositions qui jouissent d'un vaste appui de l'industrie feront l'objet de discussions entre le Canada et les États-Unis. Le printemps 1993 est la date visée pour les changements aux listes tarifaires.

L'ALE prévoit l'élimination, d'ici 1998, de tous les droits de douane sur les produits canadiens et américains. Les droits sur certaines catégories de biens ont été éliminés au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord, le 1<sup>er</sup> janvier 1989. D'autres droits de douane sont éliminés progressivement, en cinq ou dix étapes annuelles.

L'ALE prévoit aussi l'élimination accélérée des droits de douane sur certains articles, sous réserve de l'accord des deux gouvernements. La première série d'élimination accélérée des droits de douane a été mise en oeuvre le 1<sup>er</sup> avril 1990 et la deuxième, le 1<sup>er</sup> juillet 1991.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

ou avec :

Wendy Calder ou Brian Roos  
Division des tarifs  
Ministère des Finances  
(613) 996-0169